

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 janvier 2021
N° CP-2021-1-5-5

5^{ème} Commission

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de l'accès à l'emploi

Service consulté

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021

Résumé : Dans un contexte socio-économique dégradé qui impacte fortement les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), une attention particulière doit être portée aux associations en charge de l'accompagnement de ces publics pour maintenir la continuité de leur offre de service.

Aussi, afin de pouvoir préserver la capacité d'action de trois associations particulièrement essentielles à la politique d'insertion sur le territoire Sud de la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé de leur attribuer des subventions de fonctionnement de démarrage à hauteur de 40 % des aides accordées en 2020, par exécution anticipée du Budget Primitif 2021, pour un montant total de 680 077 €, de valider les conventions afférentes et d'en autoriser leur signature par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Département du Haut-Rhin compte 16 818 foyers payés bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) fin septembre 2020 (augmentation de 13,7 % de janvier à septembre 2020) et connaît, avec la crise sanitaire et socio-économique, une forte hausse de la dépense de l'allocation RSA. Afin d'éviter l'ancrage des bénéficiaires du RSA dans le dispositif de manière durable, il est nécessaire d'assurer la continuité des actions dès le début de l'année 2021, visant l'accompagnement de ce public jusqu'à une insertion réussie.

Fin 2020, trois structures financées au titre des crédits d'insertion depuis plusieurs années, pour leurs missions d'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur le Sud du territoire de l'Alsace, ont présenté au Département du Haut-Rhin des demandes de subventions de fonctionnement afin d'éviter toutes difficultés de trésorerie sur le premier trimestre 2021, en amont de l'examen des propositions d'actions en réponse à l'appel à projets 2021 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion.

Ainsi, conformément à la décision de l'Assemblée du 15 janvier 2021 concernant l'adoption des Orientations Budgétaires 2021 et la délibération du 2 janvier 2021 portant exécution par anticipation du budget 2021, il s'agit de subventionner ces structures entrant dans le cadre de l'appel à projets 2021 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion sur le territoire Sud de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), dès l'ouverture du budget 2021, sur la base de 40 % du montant des subventions allouées en 2020 par délibérations prises par les assemblées des deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Cette pratique, bien qu'inhabituelle en début d'année, reste exceptionnelle : elle se limite à quelques structures et les modalités de financement des autres structures subventionnées pour des actions d'insertion, resteront inchangées par rapport à 2020, en ce qui concerne les crédits d'insertion de la CeA.

La sélection des structures à soutenir ainsi exceptionnellement a été établie sur la base des critères suivants :

- La sollicitation de la structure auprès de la Collectivité,
- La santé financière (fragilité de trésorerie immédiate ou à court terme) estimée à partir des analyses conduites par les services de la Direction Insertion vers l'Activité et le Logement et de la Direction Appui et Pilotage des Solidarités,
- Le pourcentage des subventions du Département du Haut-Rhin au titre des crédits d'insertion, dans leur budget global,
- L'importance des actions conduites et des subventions accordées par le Département du Haut-Rhin au titre des crédits d'insertion,
- L'absence du soutien d'une association « mère », et d'activités relevant d'autres politiques et financements,
- Les retards de paiement d'autres organismes intermédiaires (que le Département du Haut-Rhin) concernant la programmation FSE 2014-2020.

Les trois associations qui ont sollicité pour cette année le Département du Haut-Rhin sont le Ciarem, Contact Plus et Appona 68. Le Ciarem et Contact Plus cumulent cinq critères de sélection ; Appona 68 cumule quatre critères. Cette structure est un acteur de terrain qui intervient auprès d'un public spécifique, les gens du voyage nomades ou sédentarisés, pour lequel une expertise spécifique est requise et est appréciée par les services sociaux de la Collectivité.

Près de 3 000 bénéficiaires du RSA sont ainsi potentiellement concernés, suivis dans le cadre de treize actions distinctes sur plusieurs territoires telles que détaillées dans l'annexe, relevant de l'insertion sociale, socioprofessionnelle et de l'accès à l'emploi, en référence à l'appel à projets 2021 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, pour un montant total de 680 077 €.

L'ensemble des actions concernées s'inscrit également dans les objectifs de la convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi 2019 – 2021, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin le 25 juin 2019, plus particulièrement au titre de la garantie d'activité départementale.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'accorder, au titre des crédits d'insertion de l'année 2021, par exécution anticipée du budget 2021, des subventions de fonctionnement représentant 40 % des aides allouées au titre de 2020, à l'association Ciarem, à l'association Contact Plus et à l'association Appona 68, porteurs des actions telles que définies dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 680 077 €,

- d'approuver et d'autoriser à signer les conventions afférentes à conclure avec les associations Ciarem, Contact Plus et Appona 68, jointes en annexes au présent rapport.

Les crédits sont prévus aux Orientations Budgétaires 2021.

Ils se répartissent comme suit et seront prélevés sur les lignes du budget primitif 2021 :

- 185 500 € Opération 153O005 chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 444
- 200 565 € Opération 152O001 chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441
- 15 730 € Opération 153O003 chapitre 65 / nature 65748 / sous-fonction 428
- 278 282 € Opération 151O001 chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY